Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260618-2026_036-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin à 20 h, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 11 juin 2026 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : Mme Chrystelle BADOUD, Mme Gwendoline BAROCHE CADINOT, M. Sébastien BOUDET, M. Alain BOULDOIRES, M. Jean-Pierre BOURNICHE, Mme Elise BRUEY, M. Hervé BRUEY, Mme Christelle CAILLAULT LEBLOIS, M. Laurent DUCLOS, M. Jean-Michel FARINA, Mme Natacha GELDRON, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, M. Arnaud LE LANNOU, M. Alain MALOEUVRE, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, Mme Jessica PROVOST, Mme Catherine THOMMEROT.

Absents/excusés : M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAIS, Mme Elodie REMY, Mme Sandrine USANOS,

Procurations :
M. Benjamin BOIXIÈRE donne procuration à Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
M. Yves MARTIN donne procuration à M. Patrick HENRY
Mme Chantal MAZURAIS donne procuration à Mme Catherine THOMMEROT
Mme Elodie REMY donne procuration à M. Jean-Michel FARINA

Secrétaire de séance : M. Yann LE GALL

2026/036	**Environnement - Installations classées pour la protection de l'environnement – Avis de la commune sur la demande présentée par l'EARL de la Chevronnière en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation des effectifs porcins sur le site localisé au lieudit de La Chevronnière sur la commune de Coësmes**

Rapporteur : Sébastien BOUDET

Par arrêté en date du 24 avril 2026, une consultation du public a été ouverte concernant le projet soumis à enregistrement présenté par l'EARL de la Chevronnière en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation des effectifs porcins sur le site localisé au lieudit de la Chevronnière sur la commune de Coësmes.

Cette enquête est fixée du mardi 26 mai 2026 au vendredi 26 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213501679-20260618-2026_036-DE

Le dossier est consultable en mairie de Coësmes aux heures suivantes : les lundis, mercredis, jeudi et vendredi de 9h à 12h30, les mardis de 9h à 12h30 et de 14h à 18h et les samedis impairs de 9h à 12h. Le dossier est également consultable sur le site internet dédié : https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe

Conformément à l'article R 512-46-11 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal de la commune de Martigné-Ferchaud doit donner son avis sur ce projet.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R 512.46.11 du Code de l'Environnement ;
Vu l'enquête publique en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

19 voix pour,

3 abstentions,

0 voix contre

- **Emet un avis favorable** sur le projet présenté par l'EARL de la Chevronnière en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation des effectifs porcins sur le site localisé au lieudit de la Chevronnière, sur la commune de Coësmes

Pour extrait conforme, le 22 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Yann LE GALL

Le Maire,
Patrick HENRY